

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2022

Date de convocation : Le 15 avril 2022
Nombre de conseillers : En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux Mil vingt-deux, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des conseils, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Didier PATTE, Monsieur Raphaël POULAIN, Madame Gaëlle ALLART, Monsieur Nicolas FLEURY, Madame Séverine HENRIETTE, Madame Audrey SUROWIEC, Madame Carine CHOQUET, Madame Florence LEVEQUE, Monsieur Nicolas VANNIEUWENHUYSE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Maria-Hélène PAULINO donne pouvoir à M. Didier PATTE
Monsieur Stéphane DUBOIS donne pouvoir à Mme Christelle LECLERCQ
Madame Valérie BOULANGER donne pouvoir à Mme Séverine HENRIETTE

Monsieur Nicolas VANNIEUWENHUYSE a été élu secrétaire de séance.

* * *

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Deux modifications sont apportées concernant :

- La réunion de présentation et d'échanges portant sur les projets de casernes et de réorganisation couvrant les circonscriptions de Doullens, Beauval, Bernaville : Mme le Maire précise que cela concerne la caserne de gendarmerie.
- L'association « les amis de Madeleine Blaire » : Mme SUROWIEC précise que le bon intitulé de l'association est « les amis de la bibliothèque Madeleine Blaire ».

Madame le Maire propose à l'Assemblée de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération pour l'achat de la parcelle cadastrée G 990.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Mme Elisabeth ETEVE. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral Mme Elisabeth ETEVE remplace Madame Virginie DRUINAUD qui a présenté sa démission en date du 2 novembre 2021, au sein du conseil municipal. Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et Madame la Préfète sera informée de cette modification. Le conseil municipal prend donc acte de l'installation de Mme Elisabeth ETEVE.

Nombre de conseillers : En exercice 14
Présents : 11
Votants : 14

Voirie : conventions de financement entre la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie et la commune de Bernaville

Mme le Maire présente à l'assemblée les travaux de voirie qui seront réalisés ruelle Vannier et la route entre Domesmont et Vacquerie par la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

La participation demandée à la commune de 30 % est calculée en fonction du coût de l'opération hors taxes selon un état récapitulatif des travaux prévisionnels soit :

- Coût total des travaux en fonctionnement de la route entre Domesmont et Vacquerie : 19 198.62 € HT soit une participation de la commune de 5 759.57 €

- Coût total des travaux en investissement pour la ruelle Vannier : 23 578.50 € HT soit une participation de la commune de 7 073.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité à signer les conventions de financement entre la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et la commune de Bernaville.

Demande de subvention pour les sorties pédagogiques

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme Moyaux directrice de l'école « l'encre et la plume ». Cette dernière sollicite une subvention de 25 € par élève habitant la commune de Bernaville afin de couvrir les sorties prévues en lien avec les programmes d'histoire, géographie, découverte du monde, arts visuels et histoire des arts

Pour la commune de Bernaville 88 enfants sont concernés soit un montant total de la subvention de 2 200.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le versement de la subvention à l'école l'encre et la plume d'un montant de 2 200.00 €.

Personnel :

- **Délibération pour la création du poste d'agent de maîtrise principal suite à un avancement de grade**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique en date du 04 mai 2021, relatif aux lignes directives de gestions (LDG)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, en raison de l'avancement de grade d'un agent de la collectivité,

Mme le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} mai 2022

Le conseil municipal accepte, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mai 2022.

- **Délibération portant la modification du poste de l'adjoint du patrimoine**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 8 mars 2022,

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint du patrimoine à temps non complet (24 heures hebdomadaires) en raison du portage des livres à domicile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-la suppression, à compter du 1^{er} juin 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (à 20.5 heures hebdomadaires) de l'adjoint du patrimoine

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (à 24 heures hebdomadaires) de l'adjoint du patrimoine.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Urbanisme - Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
Convention tripartite commune - Communauté de Communes - Pôle Métropolitain -
Avenant pour le paiement des actes de la période du 1^{er} janvier au 31 juin 2021.

Le conseil municipal lors de sa séance du 28 mai 2021 a décidé de renouveler la convention tripartite Commune - CCTNP - Pôle Métropolitain relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 01 juillet 2021 jusqu'au 01 juillet 2027.

Par délibération du 10 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la création d'un GNAU - Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme - et les CGU - Conditions Générales d'Utilisation - de ce guichet ; et l'avenant n°1 à la convention tripartite précisant les missions de chaque membre signataire pour les dossiers déposés en dématérialisé.

Il y a nécessité de procéder à un nouvel avenant ADS pour le paiement des actes sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. En effet, la dernière convention adoptée en conseil municipal du 28 mai 2021 avait pour objet de renouveler la convention à compter du 1^{er} juillet 2021. Aucun avenant n'a été pris pour le paiement des actes se rapportant à la convention précédente ayant pour échéance le 30 juin 2021.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer sur les critères suivants :

L'avenant annuel à la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 doit être approuvé selon les conditions ci-dessous :

Dispositions financières :

Le coût du service ADS

Le coût du service est égal au coût des agents mis à disposition du Pôle Métropolitain (mise à disposition personnelle) dans le cadre de la gestion unifiée du personnel entre Amiens Métropole et le Pôle Métropolitain, à savoir :

- 1 chef d'unité (catégorie A)
- des instructeurs (catégorie B) (1 ETP pour 250 équivalents actes* ; ce nombre sera modifié le cas échéant selon l'évolution du nombre de dossiers instruits)
- 2 secrétaires (catégorie C)

plus une quote part pour l'encadrement, la gestion des taxes, le contentieux administratif et la veille juridique ainsi que l'ensemble des moyens matériels nécessaires (fournitures, déplacements, maintenance du matériel informatique, affranchissements) égale à 12 % de la masse salariale des agents mis à disposition.

* Les équivalents actes sont calculés ainsi qu'il suit :

- Certificat d'urbanisme neutre (CUa) : 0,1
- Certificat d'urbanisme pour opération déterminée (CUB) : 0,4
- Déclaration préalable (DP) : 0,7
- Permis de construire (PC) : 1
- Permis de démolir (PD) : 0,8
- Permis d'aménager (PA) : 1,2

Remboursement des frais induits

Les communautés de communes participent au coût du service tel que défini plus haut au prorata du dernier potentiel financier agrégé disponible.

Délai de calcul du montant du remboursement

Le coût total sera porté à la connaissance des EPCI chaque année au plus tard avant la date d'adoption du budget prévu à l'article L 1612.2 du CGCT soit avant le 30 mars de l'année n pour l'exercice de l'année n-1.

Délai de remboursement

Une avance égale à 50 % du montant dû pour l'exercice en cours pourra être demandée, calculée sur la base du dernier montant appelé l'année n-1.

Le solde sera payé à compter de l'envoi en début de l'année n+1, après constatation du coût réel du service pour l'exercice n.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois en date du 7 février 2022

Vu les articles 7 et 9 de la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de la commune de Bernaville en date du 28 mai 2021 et du 10 décembre 2021.

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant à la convention tripartite signée avec le Conseil Syndical du Pôle Métropolitain et la communauté de communes Territoire Nord Picardie pour le paiement des actes de la période du 1er janvier au 31 juin 2021 selon les critères énoncés ci-dessus.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération pour l'achat de la parcelle cadastrée G 990

Madame le Maire fait part que les propriétaires de la parcelle cadastrée G990 pour une surface de 6 846 m² ne souhaitent plus vendre au prix de 70 000.00 € (délibération n°21/05/51 du 28 mai 2021). Après négociation avec ces derniers, ils sont vendeurs au prix de 80 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée G 990 d'une surface de 6 846 m² pour un montant de 80 000.00 € et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Questions diverses

Mme le Maire fait part que l'association des anciens ou fils d'anciens de la 2° DB remercie le conseil municipal pour le versement de la subvention exceptionnelle.

Mme le Maire fait part que la Compagnie Futur Energy France est dans l'incapacité d'organiser une réunion publique concernant le projet éolien dans les prochains mois.

Mme le Maire informe l'assemblée que la cheminée de la mairie (côté agence postale) a été démontée par l'entreprise BHF car elle était fendue.

Mme le Maire fait part que le passage piéton photoluminescent devant le collège a été réalisé.

Mme le Maire fait part que l'association les amis de l'abreuvoir remercie le conseil municipal pour le versement de la subvention exceptionnelle.

Mme le Maire fait part qu'elle a contacté l'association A3PH pour travailler sur le projet de l'habitat inclusif.

Mme le Maire fait part que l'entreprise INEO en charge de l'effacement des réseaux a fait une demande d'autorisation d'ouverture de la chaussée sur la D118 (rue Achille Monflier et rue René Delcourt). Le conseil départemental a donné son accord sous certaines conditions.

Mme le Maire propose de composer les groupes de travail pour :

- la zone à urbaniser : Raphaël POULAIN, Audrey SUROWIEC, Didier PATTE, Nicolas FLEURY
- l'habitat inclusif : Gaëlle ALLART, Séverine HENRIETTE, Nicolas VANNIEUWENHUYSE, Stéphane DUBOIS
- l'aménagement de la salle des loisirs : Valérie BOULANGER, Florence LEVEQUE, Carine CHOQUET, Maria-Hélène PAULINO

Pour les élections présidentielles, **Mme le Maire** demande aux conseillers de vérifier systématiquement l'identité des électeurs

Mme le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil Départemental qu'il a adressé au Directeur de l'AMSOM concernant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation suite aux problèmes d'humidité et aux carences d'isolation sur plusieurs résidences. **Mme le Maire** est dans l'attente d'une réponse de l'AMSOM.

Mme le Maire donne lecture du courrier qu'elle va adresser au Président des Hauts de France, sous l'initiative de Mme Hiver, afin de prolonger de six mois le dispositif « redynamisation centres villes, centres bourgs »

Mme le Maire présente les trois offres reçues pour motoriser le portail à l'usine. Portis 8 940 € TTC, BHF 23 336 € TTC et Biblocque 8 109 € TTC. **M. POULAIN** se charge de reprendre contact avec les entreprises Portis et Biblocque pour obtenir des informations supplémentaires.

Mme le Maire présente aussi les devis pour un micro tracteur, un taille haie et une débroussailleuse. **M. PATTE** souhaite se renseigner sur le matériel avant de prendre une décision.

Mme le Maire informe que le grand espace de jeux bois pour enfants de deux à six ans avec toboggan est livré. Une dalle de béton doit être réalisée afin de fixer le jeu. **Mme le Maire** propose de sous-traiter avec une entreprise, plusieurs devis vont être demandés.

Mme le Maire demande à **Mme LEVEQUE** de passer dans la semaine en mairie afin de faire les points sur différents devis.

Mme le Maire signale un problème de stationnement rue Achille Monfler. **M. POULAIN** se charge d'étudier le stationnement lors de l'aménagement de la rue Achille Monfler.

Mme le Maire fait part à **M. POULAIN** que le service administratif ne retrouve pas le programme prévisionnel des travaux voirie de la CCTNP. **M. POULAIN** se charge de contacter M. Marc BAILLY. **M. VANNIEUWENHUYSE** demande que la rue de Beaumetz soit ajoutée au programme.

Mme le Maire demande à **M. POULAIN** de prévoir d'éclairer les chicanes aux deux entrées de Bernaville.

M. POULAIN fait part que l'entreprise BOUFFEL a refait le fossé à Vacquerie. **M. PATTE** informe que M. DROPSY se plaint car l'entreprise a creusé trop près de son grillage. **M. POULAIN** répond qu'il se rendra sur place pour constater.

M. POULAIN informe également que le chemin vert est refait. Il serait souhaitable de mettre un panneau « interdit aux véhicules »

Arrivée de Mme BOULANGER à 22H25.

M. POULAIN fait part qu'il a pris contact avec deux sociétés pour le feu d'artifice. Lacroix Ruggieri et FC artifices. Lacroix Ruggieri propose un feu d'artifice d'une durée de 10 minutes pour 3 240.00 € et FC artifices pour une durée de 13 minutes pour 3 190.00 €. **M. POULAIN** propose de travailler avec FC artifices. L'assemblée accepte cette proposition.

M. POULAIN présente également un devis de FC artifices pour l'achat de lampions pour la retraite aux flambeaux. **Mme le Maire** répond que le devis sera transmis à l'association Berna'vibre et à Mme VIVIER animatrice jeunesse.

M. POULAIN informe que les pompiers de Bernaville souhaitent mettre un écusson personnalisé sur leur uniforme. Il demande s'ils peuvent prendre le motif du blason de Bernaville et rajouter le logo du SDIS. L'assemblée accepte.

M. FLEURY fait part que Mme VIVIER a pris ses fonctions d'animatrice jeunesse le 1^{er} avril. Le centre d'animation jeunesse a débuté le 11 avril. La commission jeunesse se réunit le 27 avril pour faire le point sur ce premier centre.

M. FLEURY fait part que les tuiles à l'église de Vacquerie ne sont toujours pas remises.

Mme CHOQUET fait part que M. TERLON souhaite que la commune installe un miroir pour sortir de chez lui car les véhicules rue Martin circulent vite. **Mme le Maire** répond qu'elle attend le rapport de la gendarmerie concernant la sécurité routière afin de repérer la dangerosité.

Mme HENRIETTE signale que la cuisine de l'Abreuvoir est envahie de fourmis.

Départ de Mme ETEVE à 23H00

M. PATTE fait part qu'il va demander des devis pour abattre les arbres menaçants dans le foncier appartenant à la commune.

M. PATTE fait part qu'il manque des panneaux à l'entrée de Vacquerie.

M. PATTE fait part que lors d'une réunion avec le SIAEP un hydrogéologue propose que l'ancienne station soit un réservoir d'eau quand il pleut abondamment.

M. VANNIEUWENHUYSE fait part qu'il a rendez-vous avec la protection civile mi-mai pour le plan de sauvegarde.

M. VANNIEUWENHUYSE propose de prévoir un ressort à la porte de l'aire de jeux afin d'éviter les déjections canines.

Mme LEVEQUE fait part que **M. SUART** souhaite demander une dérogation pour installer une rampe handicapée. **Mme le Maire** répond qu'il est passé en mairie, il va faire une demande précise par courrier.

Mme BOULANGER fait part que 80 personnes ont assisté au repas des aînés. Elle remercie **Mme CHOQUET** pour son aide apportée. Elle remercie également **Mme HENRIETTE** pour la gestion de la page facebook qui est appréciée par les familles.

Mme BOULANGER informe que la réunion des associations aura lieu le mardi 26 avril à 18h30.

Mme BOULANGER confirme la venue de Monseigneur Gérard Le Stang sur Bernaville le vendredi 6 mai, quelques modifications sont apportées. La commune offre l'apéritif après la messe.

Mme BOULANGER fait part que l'église a été nettoyée par le service technique.

Mme BOULANGER demande si la commune accepte d'offrir les charges d'électricité et de gaz de la salle des loisirs à l'association Petit Louis pour une œuvre caritative. L'assemblée accepte.

Mme BOULANGER fait part que les CM2 de l'encre et la plume recevront comme chaque année un dictionnaire.

Mme le Maire informe que Groupama souhaite disposer gracieusement de l'abreuvoir le dimanche 11 septembre pour une œuvre caritative « la marche du petit prince ». L'assemblée accepte favorablement

Mme ALLART fait part que l'association les amis de l'abreuvoir souhaite avoir une armoire supplémentaire pour stocker leur matériel. Des devis vont être établis.

Mme ALLART informe que **M. Lamy** va louer son local à une coiffeuse. Elle fait part également qu'une fleuriste cherche un local pour s'installer à Bernaville.

Clôture de la séance à 00h15

Le Secrétaire de séance,

Nicolas VANNIEUWENHUYSE

La Présidente de séance,

Christelle LECLERCQ

